



Lyon, le 24 mars 2020

Les Inspecteurs d'académie,
inspecteurs pédagogiques régionaux
Education Physique et Sportive

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
d'EPS de l'Académie

Rectorat

Objet : Continuité pédagogique en EPS – Lettre N° 2

Inspection
Pédagogique
Régionale EPS

En premier lieu, les IA-IPR d'EPS renouvellent leur soutien et leurs encouragements à tous les enseignants d'EPS de l'académie dans cette période de confinement accentuée. Que chacun prenne soin de lui, de ses proches et poursuive avec régularité l'accompagnement des élèves qui nous sont confiés.

Affaire suivie par
IA-IPR EPS
Téléphone
04 72 80 63 38
Télécopie
04 72 80 63 37
Courriel
ipr@ac-lyon.fr

Cette deuxième lettre complète les informations et recommandations données dans celle du 17 mars 2020. Elle vise à fournir des éléments de réponse à certaines questions posées par des enseignants ou des chefs d'établissement.

1. La continuité pédagogique en EPS

Les IA-IPR d'EPS restent à l'écoute des équipes d'établissements dont ils assurent le suivi pour porter un avis sur les propositions d'activité physique à domicile faites aux élèves. Cette possibilité vise à accompagner vos propositions, elle reste pour vous une démarche volontaire et sans obligation.

De même, nous avons souhaité rendre accessible un certain nombre d'exemples de pratiques contextualisées et des ressources annexes pouvant vous aider dans la formalisation de vos propositions. Vous les trouverez en suivant ce lien :

<http://eps.enseigne.ac-lyon.fr/spip/index.php>

A cette fin, vous pouvez nous transmettre vos documents, en notifiant votre accord et celui de votre chef d'établissement pour sa publication sur le site pédagogique EPS. Nous vous en remercions par avance.

**92 rue de
Marseille
BP 7227
69354 Lyon
CEDEX 07**

www.ac-lyon.fr

Nous vous invitons à prendre en compte les principes et les éléments de contenus rassemblés sur Eduscol à la rubrique « continuité pédagogique » :

<https://eduscol.education.fr/cid150548/continuite-pedagogique-en-education-physique-et-sportive.html>

Nous renvoyons également à la consultation du vade-mecum sur la continuité pédagogique, notamment à la page 13 pour l'EPS :

<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/coronavirus-covid-19-vademecum-continuit-p-dagogique-66201.pdf>

Votre communication avec les élèves veillera à rappeler systématiquement et régulièrement les consignes de confinement en vigueur, en veillant à leur actualisation.

Au plan technique, afin de limiter la charge des serveurs et de préserver la bande passante du réseau internet, il est nécessaire de ne pas surcharger les ENT et autres

plateformes (ProNote et autres) avec des contenus nécessitant beaucoup de ressources.

2. La question de la responsabilité lors des pratiques physiques demandées

Toute pratique physique à la maison est réalisée sous la responsabilité et la surveillance des parents ou des responsables légaux.

Néanmoins, vous veillerez, quel que soit le vecteur de communication utilisé (ProNote ou outils numériques), à ce que les exercices ou les situations proposées soient expliqués clairement, que les consignes à respecter, les niveaux de pratique ciblés et les critères de réalisation soient explicites, comme vous le faites lors de tous les cours d'EPS.

3. Les épreuves ponctuelles d'EPS

Comme il a été précisé lors de notre première lettre, elles sont reportées jusqu'à nouvelle ordre.

La Direction des Examens et Concours (DEC) du rectorat a envoyé un message dans ce sens à tous les établissements scolaires.

En conséquence, les candidats et les examinateurs ne doivent pas tenir compte des convocations éventuellement reçues.

La DEC informera les établissements, les candidats et les familles des mesures qui seront prises en matière d'examens ou de concours.

4. La participation des enseignants d'EPS au suivi des élèves

Le ministère communique dans un message du 23 mars 2020 des dispositions valant instructions. Il est rappelé l'obligation de maintenir le lien en contactant une fois par semaine chaque élève.

Ainsi, tous les enseignants d'EPS contribuent aux missions dévolues à tous les professeurs dans les dispositifs de suivi du travail des élèves et de contact avec les familles, selon l'organisation prévue dans leur établissement, soit dans leur rôle de professeur principal, soit comme membre de l'équipe éducative et comme professeur d'EPS.

5. La formation aux outils numériques

Des capsules d'autoformation sur les différentes fonctionnalités des E.N.T, la plateforme "ProNote" et d'autres outils ont été mises en ligne. Tous les liens de connexion à ces éléments sont disponibles sur le site de la DANE (<http://dane.ac-lyon.fr/spip/>). Vous y trouverez aussi tous les liens vers les ressources numériques nationales et académiques. En fin de semaine, seront disponibles des webinaires en libre accès sur les mêmes outils permettant de bénéficier des conseils des formateurs de la DANE. Ces Webinaires seront enregistrés et à disposition pour une lecture en différé sur le site de la DANE.

Nous vous remercions pour votre engagement professionnel et restons à votre écoute pour tout complément d'information.

Les IA-IPR EPS : Isabelle RONGEOT, Jean-Luc COURNAC, Marc ESTEVENY,

Pierre Etienne TAILFER, Alain VIGNERON